

Parlement jurassien

Question écrite n° 3173

POSTES À RESPONSABILITÉS : OÙ SONT LES FEMMES ?

En décembre 2016, le Gouvernement publiait un rapport en réponse au postulat n° 284, « Égalité homme femme » qui demandait notamment d'informer régulièrement de la proportion de femmes à tous les échelons de salaires dans l'administration du canton et d'étudier la possibilité de fixer des objectifs sur la proportion des femmes aux postes à responsabilité dans le canton du Jura.

Le Gouvernement informait que cette thématique était reprise régulièrement dans le cadre du tableau de bord du personnel (statistiques) et qu'il entendait poursuivre ses efforts pour encourager l'accession de femmes à des postes à responsabilités.

Dans le rapport sur la situation du personnel de l'administration en 2017, publié en mai 2018, on peut relever les chiffres suivants : dans les échelons de salaire 1 à 9 (salaires les plus bas), on trouve 63% de femmes alors que pour les échelons 17 à 25 (salaires les plus élevés), on en répertorie 27%. En ne se basant que sur les trois échelons les plus bas, on dénombre 91% de femmes tandis que dans les trois échelons les plus hauts, ce sont 33%.

Ces chiffres nous interpellent car, 40 ans après l'entrée en Souveraineté du Canton du Jura, la situation reste choquante.

Par conséquent, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il notre avis que la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilités et la surreprésentation dans les postes au bas de l'échelle des salaires dans l'administration cantonale sont indécentes en regard notamment des articles 6 et 44 de la Constitution jurassienne ?
2. Sur les cinq dernières années, la situation a-t-elle tendance à s'améliorer sensiblement ?
3. Quels objectifs à atteindre en termes d'augmentation du pourcentage de femmes cadres dans l'administration le Gouvernement peut-il fixer ? Dans quel laps de temps ?
4. Le principe des postes partagés est-il toujours d'actualité ? Si oui, les candidates et candidats potentiels sont-ils systématiquement informés ?
5. La publication régulière des indicateurs sur la situation des femmes et des hommes dans l'administration cantonale est-elle prévue ? À quelle fréquence ?
6. La formulation épicienne de tous les textes et toutes les offres d'emploi est-elle – ou sera-t-elle – assurée ?

Delémont, le 17 avril 2019

Au nom des femmes parlementaires



L'auteure : Erica Hennequin

